



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

### Séance ordinaire du 14 janvier 2008

- 2008-01** annulation et remplacement de la délibération 2007-60 approuvant la demande de prêt auprès de la Banque des Antilles-Françaises
- 2008-02** annulation et remplacement de la délibération 2006-50 autorisant la vente d'une parcelle de terrain communal à la SCI Les Savanes de Montsinéry
- 2008-03** demande de la cession par l'Etat à la Commune de Montsinéry-Tonnégrande d'une partie de la parcelle de terrain AX 163
- 2008-04** renouvellement du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et le suivi des opérations d'aménagement de la commune à la Société d'étude et d'ingénierie des travaux
- 2008-05** annulation et remplacement de la délibération 2007-45 approuvant le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation du plateau omnisport de Montsinéry
- 2008-06** autorisation d'implantation d'une ferme solaire
- 2008-07** décision modificative n° 1 du budget communal 2007 (M 14)
- 2008-08** décision modificative n° 1 relative à la régularisation de la régie de transport (M 43)
- 2008-09** *référence vacante*

**MONTSINERY  
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2008**

**DATE DE CONVOCATION**

09 Janvier 2008

**DATE D’AFFICHAGE**

09 Janvier 2008

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 07  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 07

**DELIBERATION N°2008/03/M-T**

**L’AN DEUX MILLE HUIT LE QUATORZE JANVIER A NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Auguste FERNAND Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Olivier O’REILLY** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur **Gérard SEPHO** 2<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Raymonde SEPHO épouse NABO** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur **Romuald ABIDOS** 4<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur **Robert CHRISTOPHE** Conseiller  
Monsieur **Serge ILES** Conseiller

**ABSENTS :**

Monsieur **Georges Michel PHINERA** Conseiller  
Madame **Franciette DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Bernard RESSIER**, Conseiller  
Monsieur **Dominique LANCET** Conseiller  
Monsieur **Richard CADET** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Serge ILES**, Conseiller Municipal, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.



....

## DELIBERATION 2008/03/MT

### Relative à la cession par l'Etat à la Commune de la parcelle de terrain cadastrée AX 163 pour partie

Le maire expose :

Le stade de foot-bal du bourg de Montsinéry nécessite des travaux de réhabilitation. Cet équipement est situé en partie sur une parcelle de terrain domanial cadastré AX 163. Pour mener à bien le projet de réhabilitation, la commune doit au préalable en avoir la maîtrise foncière.

Selon les dispositions de l'article L 5142-1 3° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (anc. Art. L 91-2 du Code du Domaine de l'Etat), toute demande de cession de terrain domanial doit faire l'objet de l'accord préalable de la commune de situation des biens cédés.

Il importe donc d'approuver le principe du projet de réhabilitation du stade de foot-bal de Montsinéry et d'autoriser Monsieur le maire à demander la cession gratuite par l'Etat à la Commune de la parcelle cadastrée AX 163 pour partie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 5142-1 3° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la nécessité pour la commune d'avoir la maîtrise foncière du terrain d'assiette du stade de foot-bal du bourg de Montsinéry en vue de sa réhabilitation ;

**OUI** l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à demander la cession gratuite par l'Etat à la Commune de la parcelle de terrain domanial cadastrée AX 163 pour partie, et à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

Pour extrait certifié conforme  
Montsinéry-Tonnégrande le 14 janvier 2008.

Le maire



Auguste FERNAND

